



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 31/03/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 avril 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le cinq avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES (a procuration pour Mme COURROS), LAMOTHE, Mme DEGOS, MM. DUBOS, MARSAN, Mmes BRUGAT, DARGELOSSE, M. BRUEY, Mme ULMANN, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET (a procuration pour M. DUCASSE), Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, GOSSELIN, Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme COURROS (a donné procuration à M. BROQUERES), M. DUCASSE (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mme DUBOIS-MAURY, Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n°13

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Emplois saisonniers Ville de TARTAS (accroissement saisonnier d'activités)

Considérant qu'il convient de créer des emplois temporaires en raison d'un accroissement saisonnier d'activités, il est proposé pour l'été 2016 :

- **Services Techniques,**

En 2015 il avait été procédé au recrutement de deux emplois d'été saisonnier (chacun de trois semaines).

Aussi pour 2016, compte tenu du prévisionnel de travail des équipes tant des travaux récurrents que des manifestations, mais aussi du fait que deux agents des Services Techniques qui étaient à mi-temps sont passés à plein temps depuis le 1^{er} janvier 2016, de recruter des emplois d'été saisonniers d'une durée de 3 semaines chacun, dans la limite **de 2 à 3 postes** sur les mois de juillet et août.

Il s'agira d'emplois temporaires d'Adjoint technique de 2^{ème} classe pour faire face à un accroissement saisonnier de l'activité dans le service technique. La durée hebdomadaire de travail afférente à l'emploi est fixée à 35 heures, le recrutement étant effectué sur la base d'un contrat. Ces emplois seront rémunérés sur la base de l'indice brut du 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'Adjoint technique de 2^{ème} classe.

- **Service Piscine,**

Au sein du service Education Associations Sport Animations, il avait été procédé en 2015 au recrutement d'une personne en Juin, deux personnes en Juillet, et deux personnes en Août pour le bon fonctionnement et la sécurité de la Piscine municipale de TARTAS.

Aussi pour 2016, il est proposé de créer :

.../...



3 emplois de surveillants de baignade (par roulement sur les 3 emplois : 1 en Juin, 2 en Juillet, 2 Août) pour faire face à l'accroissement saisonnier de l'activité dans le service EASA. Le contrat sera effectué sur la base d'un contrat, avec une rémunération à l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de l'échelonnement indiciaire.

Il est précisé que pour l'ensemble de ces postes les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget.

Il est demandé à notre assemblée de se prononcer sur ce projet de recrutement d'emplois saisonniers, la commission Associations sport et Educations des 10 et 23 mars ayant donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

Il est précisé que pour l'ensemble de ces postes les crédits sont prévus au chapitre 012 du budget.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES